



TARIFS MUNICIPAUX

DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES TEMPS PÉRISCOLAIRES 2026-2027

RESTAURANT SCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	<=600	<=1050	<=1500	>1500
Forfait mensuel permanent 4 jours	52,50 €	60,00 €	64,50 €	70,00 €
Tarif à la journée* (à appliquer à la journée ALSH)	4,20 €	4,80 €	5,15 €	5,70 €
Forfait mensuel permanent 4 jours - Hors commune	Tarif unique de 85 €			
Tarif à la journée hors commune (à appliquer à la journée ALSH)	Tarif unique de 6,70 €			

A SAVOIR

L'encadrement et l'animation (avant et après repas) durant la méridienne **entre 12h et 14h** sont compris dans le prix du repas



La période scolaire compte 144 jours de classe en moyenne.

Le forfait mensuel permanent (4 jours/semaine) est évalué en prenant en compte des jours d'absence possibles. Les tarifs forfaitaires (restaurant scolaire - accueil périscolaire) sont calculés sur 10 mois.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	QUOTIENT FAMILIAL	<=600	<=1050	<=1500	>1500
Garderie du Matin Forfait mensuel	Enfant de la commune	18,92 €	21,31 €	24,11 €	25,63 €
	Hors commune	30,34 €	33,47 €	39,73 €	42,70 €
Garderie du Soir Forfait mensuel	Enfant de la commune	27,82 €	31,97 €	35,53 €	37,16 €
	Hors commune	40,45 €	51,40 €	56,39 €	59,52 €
Garderie du Matin & Soir Forfait mensuel	Enfant de la commune	31,02 €	35,37 €	40,70 €	45,79 €
	Hors commune	44,92 €	56,38 €	63,96 €	71,62 €
Garderie à la journée	Enfant de la commune	4,28 €	4,70 €	5,23 €	5,75 €
	Hors commune	6,42 €	7,46 €	8,72 €	9,69 €



TARIFS MUNICIPAUX

DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES TEMPS PÉRISCOLAIRES 2026-2027

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

1- PRESTATION MERCREDI

	QUOTIENT FAMILIAL	<=600	<=1050	<=1500	>1500
Journée	Enfant de la commune	6,08 €	7,46 €	9,07 €	9,87 €
	Hors commune	13,25 €	16,26 €	19,54 €	21,22 €
Demi-journée	Enfant de la commune	4,07 €	5,27 €	6,35 €	7,18 €
	Hors commune	8,45 €	11,24 €	13,84 €	15 €



Si votre enfant fréquente le restaurant scolaire à la demi-journée ou journée, s'ajoute le prix du repas* « tarif à la journée »

2- PRESTATION VACANCES

	QUOTIENT FAMILIAL	<=600	<=1050	<=1500	>1500
Journée	Enfant de la commune	6,08 €	7,46 €	9,07 €	9,87 €
	Hors commune	13,25 €	16,26 €	19,54 €	21,22 €
Journée avec Veillée	Enfant de la commune	8,08 €	9,46 €	11,07 €	11,87 €
	Hors commune	15,25 €	18,26 €	21,54 €	23,22 €
Journée + nuitée	Enfant de la commune	10,08 €	11,46 €	13,07 €	13,87 €
	Hors commune	17,25 €	20,26 €	23,54 €	25,22 €



Pour les veillées et nuitées, s'ajoutent le prix de 2 repas « tarif à la journée »



-> Allocataires C.A.F ou M.S.A :

Le quotient retenu est celui fourni par ces 2 organismes à savoir : revenus bruts annuels (avant tout abattement fiscal) divisés par 12 mois + prestations/nombre parts)

-> Non-allocataires C.A.F ou M.S.A :

La fiche d'imposition permettra le calcul du quotient familial à savoir : (ressources annuelles imposables/12) / nombre de parts